

Maîtrise de notre politique migratoire : 11 propositions pour répondre à l'urgence

L'immigration en France n'est plus sous contrôle

L'immigration en France suscite de nombreuses controverses. **D'un côté, des utopistes** s'opposent par principe à toute forme de contrôle et appellent à ouvrir grandes les frontières, sans prendre en compte les difficultés d'intégration qui se posent. **De l'autre, des populistes** s'opposent par principe à toute forme d'immigration et appellent à la fermeture complète des frontières, sans tenir le moindre compte des conséquences négatives de cette politique (pour nos universités ou notre économie) et des exigences du droit. **Au milieu, des pouvoirs publics qui donnent le sentiment de ne plus avoir de prise réelle sur la politique migratoire.**

Le nombre de titres de séjour ne cesse ainsi d'augmenter, et s'établit actuellement à 260 000 titres par an soit près de 70 000 entrées supplémentaires chaque année, par rapport à 2009. Simultanément, **l'immigration illégale ne cesse d'augmenter, le nombre de reconduites à la frontières atteint des bas historiques. Enfin, nos dispositifs d'asile sont massivement détournés.** A titre d'exemple, 100 000 demandes d'asile ont été enregistrées en 2017 (dont 7 700 Albanais, 4 900 Haïtiens, 3 200 Ivoiriens...). Environ les deux tiers de ces demandes seront rejetées, mais l'immense majorité des demandeurs ne quitteront jamais le territoire.

| Motif d'admission | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Économique | 20 185 | 18 280 | 17 834 | 16 013 | 17 800 | 19 054 | 20 628 | 22 982 | 27 690 |
| Familial | 85 715 | 83 182 | 81 172 | 87 170 | 93 714 | 92 326 | 90 113 | 89 124 | 91 070 |
| Étudiants | 58 586 | 65 281 | 64 928 | 58 857 | 62 815 | 64 996 | 70 023 | 73 644 | 88 095 |
| Divers | 11 343 | 11 572 | 11 633 | 12 624 | 13 148 | 13 742 | 13 866 | 14 741 | 14 840 |
| Humanitaire | 18 581 | 18 220 | 17 487 | 18 456 | 17 916 | 20 822 | 22 903 | 29 862 | 40 305 |
| TOTAL | 194 410 | 196 535 | 193 054 | 193 120 | 205 393 | 210 940 | 217 533 | 230 353 | 262 000 |

Les propositions du gouvernement ne sont pas du tout à la hauteur de la situation

Le discours du ministre de l'intérieur est un discours de fermeté. Mais **au-delà des mots, les premiers signaux envoyés ne sont pas du tout à la hauteur de la situation.** Sur des sujets essentiels (la lutte contre les mariages blancs, la réduction du regroupement familial, l'inscription dans la loi d'une liste de pays sûrs pour lesquels l'asile ne pourra pas être demandé, la lutte contre l'immigration clandestine, l'augmentation des reconduites à la frontière...), il semble faire le choix du laxisme.

On connaît les causes de l'immigration. Certaines sont structurelles (des écarts de développement énormes, une démographie africaine toujours aussi forte, l'instabilité géopolitique au sud de la méditerranée ...), mais beaucoup d'autres sont liées à notre mauvaise organisation (les frontières européennes sont poreuses, il n'y a pas de politique coordonnée en la matière, notre système social est à certains égards trop généreux, notre politique migratoire est naïve et ses règles souvent détournées...) **Notre conviction, c'est que nous pouvons agir pour retrouver la maîtrise de notre politique migratoire.**

Libres propose de le faire avec trois soucis : **fermeté** (la France a le droit de décider qui rentre et qui ne rentre pas sur son sol), **crédibilité** (la droite doit proposer des solutions qui fonctionnent, pas des slogans inapplicables) et **humanité** (il ne s'agit pas de passer par démagogie d'un extrême à l'autre).

**PROPOSITIONS
QUI FONCTIONNENT**

Sur ce sujet peut être plus que sur tous les autres, la droite n'a pas le droit de se contenter de slogans. Son propre bilan ne lui permet pas de faire de grandes leçons. **Pour ne pas décevoir, elle ne doit rien promettre qu'elle ne sache précisément mettre en œuvre.** Il n'y a pas de martingale : il faut agir avec exigence et opiniâtreté, sur toutes les catégories d'immigration et sur toutes les causes, depuis les plus proches jusqu'aux plus lointaines.

CHOISIR EN TRANSPARENCE QUI RENTRE SUR LE TERRITOIRE, ET QUI OBTIENT LA NATIONALITÉ

1^{ÈRE} PROPOSITION

Nous proposons d'organiser un débat annuel au Parlement à propos de l'immigration, et de faire voter une loi d'orientation comprenant des **objectifs par catégorie d'immigration**. Nous proposons d'organiser dans le même temps **un système par points** pour privilégier ceux dont notre économie a besoin, et qui sont les plus à même de s'intégrer. **Une alternative consisterait à instaurer le principe de quotas stricts d'immigration**, votés chaque année au Parlement : lorsque le contingent annuel serait atteint, les demandes de visa de long séjour ou de carte de séjour seraient alors refusées. Cette alternative, qui implique probablement une révision de notre Constitution, mériterait d'être étudiée.

2^{ÈME} PROPOSITION

Nous proposons de réformer les conditions d'acquisition de la nationalité. L'acquisition de la nationalité française est un honneur. Elle se mérite, par un patient effort pour adopter nos valeurs, nos comportements, nos coutumes. **En ce qui concerne les étrangers nés à l'étranger**, la durée minimale de résidence en France exigée d'un candidat à la naturalisation doit être portée à 8 ans, comme c'est le cas en Allemagne. La République doit évidemment s'opposer à toute naturalisation dès lors que l'assimilation du demandeur ne sera pas établie (maîtrise du Français, respect de nos valeurs, en particulier de l'égalité femmes / hommes, etc.) **Les étrangers qui ont fait l'objet**

d'une condamnation pénale doivent voir leur demande écartée. La naturalisation à la suite d'un mariage doit être possible après 5 ans de vie commune, sous réserve d'une assimilation effective du conjoint étranger. En ce qui concerne **les jeunes nés en France de parents étrangers, ils ne doivent accéder à la nationalité française que s'ils font ce choix**, de manière réfléchie, par une déclaration solennelle, et sous réserve qu'ils n'aient pas fait l'objet d'une condamnation pénale. Nous proposons enfin de **réformer le droit du sol** en conditionnant l'acquisition de la nationalité française pour les enfants nés en France à la régularité du séjour d'au moins un des deux parents au moment de la naissance.

REPRENDRE EN MAIN TOUS LES DISPOSITIFS EXISTANTS, ET FAIRE RESPECTER LA LOI

3^{ÈME} PROPOSITION

Nous proposons de reprendre le contrôle du droit d'asile, qui est devenu une voie privilégiée de l'immigration illégale alors qu'il est destiné à permettre l'accueil de ceux qui sont persécutés. Les filières mafieuses se servent d'une procédure généreuse et mal encadrée pour faire leur trafic. Les deux tiers des demandes sont in fine rejetées, mais moins de 10 % des déboutés sont ensuite reconduits à la frontière. Au-delà des mesures indispensables évoquées par le gouvernement pour **réduire les délais d'examen d'une demande d'asile** (de 14 à 6 mois), nous demandons **l'inscription dans la loi d'une liste de pays sûrs pour lesquels les demandes ne pourront pas être examinées**. Près de la moitié des demandeurs actuels viennent de tels pays : elles pèsent sur les délais et les ressources mises à disposition des demandeurs, au préjudice de ceux qui doivent être soutenus. **Les déboutés de l'asile devront être systématiquement expulsés**. Pour permettre le retour dans les pays d'origine, nous proposons **l'hébergement systématique des demandeurs dans des centres collectifs, l'allongement du délai de rétention administrative de 45 jours à 6 mois** (contre 3 mois dans le projet du gouvernement, 18 mois en Allemagne, et un délai illimité au Royaume-Uni et aux Pays-Bas). Nous demandons enfin **le renforcement des parcours d'intégration** des bénéficiaires du droit d'asile, adaptés à leurs compétences et aux besoins du marché de l'emploi.

4^{ÈME} PROPOSITION

Nous proposons de lutter contre l'immigration illégale en supprimant la **circulaire Valls de novembre 2012**, qui a eu pour effet la régularisation de plusieurs dizaines de milliers d'immigrés clandestins. En fixant des critères pour être régularisé, ce texte incite à utiliser à des fins dilatoires toutes les procédures (pour satisfaire la condition de durée de cinq années par exemple), et constitue une véritable incitation à l'immigration irrégulière.

5^{ÈME} PROPOSITION

Nous proposons de remplacer également la carte de séjour « étranger malade », massivement détournée, par des régularisations exceptionnelles pour motif humanitaire. Selon la Cour des comptes, jusque 90 % des demandeurs « étrangers malades » dans certains départements sont des déboutés du droit d'asile. La moitié des admis au séjour par ce biais font valoir des risques psychiques difficiles à démontrer. Les immigrés gravement malades doivent être autorisés à rester sur le territoire, mais dans le cadre de régularisations exceptionnelles décidées par les préfets, en tenant compte de l'offre de soin dans les pays d'origine. **Nous proposons également de remplacer l'AME** (Aide Médicale d'Etat, qui fournit une couverture sociale aux immigrés illégaux) par un nouveau dispositif recentré sur la lutte contre les épidémies et les urgences médicales. **Nous proposons de supprimer les réductions tarifaires dans les transports publics dont bénéficient les immigrés en situation irrégulière.** Nous proposons enfin de **soumettre toutes les prestations sociales non contributives à trois ans de séjour régulier** sur le territoire.

6^{ÈME} PROPOSITION

Nous proposons d'encadrer plus strictement l'accueil des Mineurs Non Accompagnés. Le nombre de mineurs étrangers pris en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance est passé de 2 500 environ à la fin de l'année 2004 à 15 000 en 2016, et probablement 25 000 en 2017. Au plan juridique, un étranger mineur n'est pas assujéti à la possession d'un titre de séjour : leur arrivée en France ne se lit donc pas immédiatement dans les statistiques, mais elle est en très forte augmentation. Surtout, **ce dispositif est de plus en plus détourné à la fois par de jeunes majeurs qui mentent sur leur âge, et par des familles qui utilisent un mineur pour s'établir progressivement dans notre pays.** Nous demandons que l'Etat s'engage pleinement au côté des départements, pour **évaluer** avec tous les moyens dont il dispose, **si les personnes concernées sont bien mineures, et effectivement non accompagnées.** Nous proposons également de **revenir sur la « présomption de minorité »** utilisée abusivement par certains tribunaux, pour écarter les résultats des analyses médicales et des entretiens qui concluent à la majorité.

7^{ÈME} PROPOSITION

Nous proposons d'augmenter à 2 ans la durée minimum de résidence permettant de bénéficier du regroupement familial. Nous proposons d'augmenter entre 25% et 50% le niveau de ressources minimum exigé pour bénéficier du regroupement familial (actuellement 1 SMIC pour une famille de deux ou trois personnes, 1,1 SMIC pour quatre ou cinq personnes, 1,2 SMIC au-delà)

8^{ÈME} PROPOSITION

Nous proposons de lutter beaucoup plus fermement contre les mariages blancs. Près de 50 000 visas sont délivrés chaque année aux « familles de Français », essentiellement dans le cadre de mariages binationaux. La lutte contre les mariages blancs (frauduleux) et les mariages gris (escroquerie sentimentale) doit être accrue, en renforçant **la formation des officiers d'état civil**, en s'assurant du **caractère systématique des auditions** prévues par le Code civil

préalablement au mariage, en constituant sous l'égide du parquet un **fichier de signalement en cas de soupçon ou de refus** d'un officier d'état civil de célébrer le mariage (pour faire obstacle à la célébration ultérieure dans une mairie complaisante), et en **durcissant la réponse pénale** (les peines de 5 et 10 ans de prison ne sont quasiment jamais appliquées, et assorties du sursis quand elles le sont).

Agir sur le plan européen et international**9^{ÈME} PROPOSITION**

Nous proposons de renégocier les accords de Schengen pour établir un « Schengen 2 » restreint aux seuls Etats qui satisfont aux exigences d'un contrôle rigoureux. Les frontières extérieures de la zone Schengen doivent être de véritables frontières, où les contrôles des voyageurs sont systématiques. **Si des pays membres de la zone ne satisfont pas à ces exigences, ils doivent être exclus** de ce nouveau Schengen. La France doit également **renégocier l'accord de Dublin** qui régit la répartition des demandeurs d'asile entre les Etats membres pour le remplacer par un « Dublin 2 » fondé sur l'harmonisation du droit d'asile et l'établissement d'une liste européenne de pays sûrs. Nous demandons enfin la **renégociation des accords du Touquet** conclus avec la Grande-Bretagne.

10^{ÈME} PROPOSITION

Nous proposons d'instaurer une taxe européenne sur les visas et les titres de séjour (sur le modèle de l'ESTA américain), permettant de tripler les effectifs du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes. Avec un budget annuel de près de 300 millions d'euros, et environ 2 500 agents au terme de sa montée en puissance (dont 1 500 réservistes issus des Etats membres, susceptibles d'être rapidement déployés sur le terrain), ses moyens sont notoirement insuffisants pour venir en aide aux pays du sud de l'Europe les plus exposés aux flux migratoires.

11^{ÈME} PROPOSITION

Nous proposons enfin d'engager un « plan Marshall » européen pour le développement africain, visant à investir dans les principales infrastructures de développement, et à accélérer le développement des économies du continent. Evoquée de manière récurrente depuis plus de trente ans, récemment par la chancelière Merkel au sommet G20 de juillet 2017 et par le président du Parlement européen à Tunis en octobre 2017, cette idée doit maintenant aboutir. Il s'agit de coordonner une initiative européenne, qui mobilisera plusieurs dizaines de milliards en capitaux qui entraîneront plusieurs centaines de milliards d'investissements. Ce nouveau plan « gagnant/gagnant » devra se concentrer sur **un nombre restreint de secteurs** (en particulier sur les services publics d'éducation, de santé et de sécurité, et les infrastructures de réseau – eau, énergie notamment solaire, transports, très haut débit...) et sur **un nombre restreint de pays** acceptant une gouvernance exigeante sur le plan de la transparence, et **engagés avec l'UE sur le plan dans la maîtrise des flux migratoires** (contrôle aux frontières, admission de leurs ressortissants en situation irrégulières dans les cas de reconduites...)

Découvrez l'intégralité des cahiers de Libres ! sur notre site soyonslibres.fr

LES CAHIERS
Libres!

LES CAHIERS Libres!

**Maîtrise de notre
politique migratoire :
11 propositions pour répondre à l'urgence**

.....

Directeur de la publication : Maël de Calan